

## Avant-propos

### Politique de sécurité et contrôle des armements

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est un objectif clé de la politique étrangère du Canada. En fait, elle constitue l'un des trois piliers de l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement de 1995, *Le Canada dans le monde*, à savoir « la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable ». C'est pourquoi le Canada milite activement en faveur d'accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que de mesures qui favorisent la transparence et la confiance aux niveaux régional et mondial.

Le Canada a pour politique de reconnaître le droit de toutes les nations de satisfaire leurs besoins légitimes de défense. Ce droit est d'ailleurs enchâssé dans la Charte des Nations unies. Il estime par contre que le surarmement peut avoir un effet déstabilisateur à la fois sur la sécurité immédiate de la région et sur l'ordre mondial.

Le Canada travaille activement à promouvoir une transparence plus grande du commerce des armes classiques. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie le présent Rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada depuis huit ans, soit depuis 1990. Depuis le début, nous nous sommes efforcés d'améliorer le contenu de ce rapport dans son ensemble. De fait, avec le rapport déposé en 1996, nous avons réussi à accroître le niveau de détail et à faire davantage montre de transparence concernant les divers types de marchandises que le Canada exporte. Nous espérons que cela constituera pour les autres pays un exemple à suivre.

Un des pivots des efforts internationaux pour favoriser une transparence et une responsabilité accrues en ce qui a trait au commerce des armes classiques est l'Entente de Wassenaar, entente conclue par un groupe de pays, formé en 1996, qui cherche à assurer la sécurité et la paix régionales et internationales en prévenant les accumulations déstabilisatrices d'armes classiques et de matériel à double usage. Le Canada est l'un des membres fondateurs de ce groupe qui compte actuellement 33 pays.

Le Canada a milité en faveur de la création du Registre des armes classiques des Nations unies en 1991 et a été parmi les premiers pays à y contribuer. Nous avons soutenu son expansion continue par notre participation aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des Nations unies convoqué par le Secrétaire général en 1994 et en 1997. Dans le Registre des Nations unies est consignée de l'information sur les importations et les exportations de sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Plus de 90 pays versent maintenant chaque année de l'information au Registre et quelque 70 parmi eux le font de façon systématique. Au nombre de ces pays, on compte tous les principaux exportateurs d'armements et la plupart des principaux importateurs. La plupart des régions géographiques y sont